

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville d'Apt réagit à l'annonce de fermeture du service de chirurgie du centre hospitalier du Pays d'Apt

A la suite du communiqué de l'hôpital d'Apt et de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) annonçant la fermeture du service de chirurgie au sein dudit établissement, la Ville d'Apt s'interroge sur l'absence de concertation préalable ; demande la suspension du projet de fermeture et réclame l'ouverture d'un dialogue transparent.

C'est avec surprise et une grande inquiétude que la Ville d'Apt a pris connaissance de l'annonce de fermeture du service de chirurgie à compter du 31 décembre prochain. Diffusée par voie de presse, sans que les instances réglementaires n'aient été préalablement consultées, cette annonce a suscité l'inquiétude du personnel hospitalier, une vive réaction des organisations syndicales, et l'incompréhension du comité des usagers de l'hôpital.

Absence de concertation

Ledit communiqué émanant de l'Hôpital d'Apt et de la délégation départementale de l'ARS annonce la fermeture de l'activité de chirurgie au sein du centre hospitalier d'Apt comme une décision qui serait d'ores et déjà entérinée. En parallèle, les membres du conseil de surveillance étaient convoqués à une réunion dont la tenue, postérieure à cette annonce, a été fixée au 30 juin 2025 (soit 13 jours après cette annonce publique), ceci sans qu'aucun document d'analyse ou étude d'impact ne leur ait été préalablement transmis pour information et réflexion. La Ville d'Apt ne peut donc que s'interroger tant sur le respect d'un processus de concertation pourtant impératif en telle matière, que sur le déroulé de cette séquence qui s'apparente à une course de vitesse, en l'absence de toute urgence manifeste.

Illisibilité et incohérence

Dans le même temps, l'ARS de la Région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur) délivrait un renouvellement de l'autorisation d'activité chirurgicale pour une durée de 7 ans. Cette décision de renouvellement pour exercice sur le site technique du CH d'Apt, notifiée suivant courrier daté du 10 juin 2025, a été prise au bénéfice de son titulaire administratif : le CH d'Avignon, dans le cadre d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de moyens, de droit public, réunissant les deux établissements de santé. Cependant, il semble que ces derniers aient prévu de dissoudre ledit Groupement avec effet au 31 décembre 2025 ; ce qui remettrait *de facto* en cause l'exploitation de l'autorisation ainsi renouvelée.

Un rapport d'audit inaccessible

Un récent rapport d'audit, réalisé en janvier 2025, n'a été communiqué ni aux élus, ni aux membres du Conseil de Surveillance. Les élus d'Apt qui s'en sont étonnés lors de leur dernier conseil municipal, ont demandé sa transmission intégrale. En effet, cet audit étudierait des pistes de réorganisation et des solutions qui permettraient le maintien du service de chirurgie.

Un prétexte comptable

Présenté comme argument de la fermeture du service, le déficit budgétaire de 11 millions d'euros sur 10 ans n'est cependant pas accompagné d'une analyse prospective chiffrée démontrant que la suppression du service de chirurgie permettrait un redressement financier durable. Ce service qui a récemment fait l'objet d'un lourd investissement, enregistre pourtant une progression de +400 000 euros par an.

Le Pays d'Apt dédaigné

Ville-centre d'un territoire de 25 communes qui enregistrent en outre de fortes hausses de population pendant les périodes de congés et la saison touristique, la Ville d'Apt défend les principes d'une offre de santé non seulement équitable mais aussi conforme aux besoins d'un territoire véritablement intergénérationnel. Cette ambition légitime correspond d'ailleurs en tout point au projet régional de santé (PRS) tel qu'il a été défini par l'ARS de la Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Ville d'Apt formule 4 demandes :

- La suspension du projet de fermeture ;
- Le respect et fonctionnement effectif des différentes instances prévues par la gouvernance hospitalière ;
- La transmission du rapport d'audit complet de l'ANAP aux membres du Conseil de Surveillance de l'hôpital et aux élus ;
- L'ouverture d'un dialogue structuré et transparent avec l'ARS et les établissements concernés.

L'accès aux soins est une priorité pour tous les habitants du Pays d'Apt !

**La Ville d'Apt répondra à l'invitation du comité des usagers
pour le soutien et la défense du centre hospitalier du Pays d'Apt**

**Rendez-vous samedi 28 juin à 16h30
devant le conservatoire de musique**

Ville d'Apt, 25 juin 2025